



MAIRIE DE  
**Penchard**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du vendredi 20 mars 2026.

### **Membres présents :12**

Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Madame Kelvine ROUSSEAU, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Monia LAMON, Monsieur Guillaume HUGUES, Madame Sandrine DOS SANTOS, Monsieur Éric WARIN, Monsieur Alix FRENEL, Madame Valérie BOUR.

### **Pouvoirs : 1**

Pouvoir donné par Madame Mathilde LAPERS à Monsieur Jérémy BARDEAU

### **Absents excusés : 2**

Monsieur Marc ROUQUETTE, Monsieur Sébastien NGOC

### **Secrétaire de séance : Kelvine ROUSSEAU**

\*\*\*\*\*

A 19 h 00, le quorum étant atteint, Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, excuse Monsieur le Maire, qui exceptionnellement ne pourra pas être présent à ce Conseil Municipal, et ouvre la réunion du Conseil Municipal.

Elle propose de reporter certains points et de ne maintenir à l'ordre du jour que les points urgents, concernant le vote des représentants pour les commissions auxquels va s'ajouter la désignation de représentants pour d'autres organismes.

Ainsi l'ordre du jour se déclinera en trois projets de délibérations :

- La détermination des commissions municipales,
- les propositions des représentants au SDESM
- la désignation des délégués du syndicat du collège de Crégy-lès-Meaux.

L'ordre du jour ainsi décliné est adopté à l'Unanimité.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance : Kelvine ROUSSEAU

### **I - Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 et du 20 mars 2026**

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente brièvement les délibérations qui avaient été prises lors du dernier conseil municipal de la précédente mandature et qui doivent, quand même, être soumises au vote du présent conseil

municipal. Pour la bonne information de l'assemblée, elle décline et explique succinctement les délibérations qui avaient été soumises au vote à savoir :

*Délibération n° 21-2025 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale Intercommunale*

*Délibération n° 22-2025 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif*

*Délibération n° 23-2025 : Portant création d'emplois d'agents recenseurs et fixant les modalités de rémunération*

Elle demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

Monsieur BARDEAU apporte une précision sur le fait qu'une délibération avait été proposée, à la demande de la trésorerie concernant les emplois généraux de vacataires, et n'avait toutefois pas été votée par les membres du conseil municipal. En effet, ces derniers avaient estimé qu'elle n'était pas nécessaire au regard du fonctionnement de la commune et qu'il conviendrait de revoir ce point si nécessaire, après quelques ajustements.

En l'absence de remarque, Madame DUPARAY propose de passer au vote ;

**Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 à l'Unanimité.**

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire soumet à l'approbation du Conseil le Compte rendu du premier conseil municipal de la nouvelle mandature qui a eu lieu le 20 mars 2026 et qui comprenait les délibérations suivantes ;

Délibération n 01-2026 : Élection du Maire

Délibération n 02-2026 : Élection du nombre d'adjoints

Délibération n 03-2026 : Élection des adjoints

Délibération n 04-2026 : Indemnité des élus

Délibération n 05-2026 : Délégation du conseil municipal au maire

Elle demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant ce compte rendu.

En l'absence de remarque, Madame DUPARAY propose de passer au vote ;

**Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026 à l'Unanimité.**

## **II - Délibérations**

### **Délibération n°06-2026 : DETERMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire explique qu'il est nécessaire de déterminer les commissions auxquelles les élus vont participer.

Elle rappelle que les élus ont été consulté afin que chacun puisse se positionner sur les commissions dans lesquelles il souhaitait siéger.

Elle rappelle que ces commissions ont une valeur consultative et qu'elles se réunissent en général avant un conseil municipal lorsqu'une délibération relevant de la commission doit y être présentée.

Elle décline les commissions avec les membres qui se sont positionnés sur ces commissions.

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des commentaires ou des observations.

En l'absence de remarque elle propose de passer au vote ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame la première adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**DECIDE** de constituer les commissions municipales ainsi qu'il suit :

**- Commission Travaux, Urbanisme et Environnement :**

P. CARDONNET (VP)  
V. BOUR  
G. THOMASSIN  
S. DOS SANTOS  
G. DUPARAY  
A. FRENEL  
M. LAPERS  
S. NGOC

**- Commission Finances et Administration Municipale :**

G. DUPARAY (VP)  
J. BARDEAU  
S. DOS SANTOS  
A. FRENEL  
K. ROUSSEAU  
S. NGOC

**- Commission Ressources Humaines :**

J. BARDEAU (VP)  
G. DUPARAY  
G. HUGUES  
M. LAMON  
C. SIEVERT PERE

**- Commission Action Sociale :**

C. SIEVERT PERE (VP)  
J. BARDEAU  
S. DOS SANTOS  
G. DUPARAY  
G. HUGUES  
M. LAMON

**- Commission Vie associative, Culture et Sports :**

G. HUGUES (VP)  
J. BARDEAU  
V. BOUR  
G. DUPARAY  
M. LAPERS  
K. ROUSSEAU  
C. SIEVERT PERE

**- Commission Vie communale, Animation, et Petit Penchardais**

C. SIEVERT PERE (VP)  
J. BARDEAU  
V. BOUR  
G. DUPARAY  
G. HUGUES  
M. LAPERS  
K. ROUSSEAU  
E. WARIN

**- Commission Affaires scolaires et Jeunesse :**

K. ROUSSEAU (VP)  
P. CARDONNET  
S. DOS SANTOS  
G. HUGUES  
M. LAMON  
S. NGOC  
C. SIEVERT PERE  
E. WARIN

**Délibération n°07-2026 : PROPOSITION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire explique que :

**VU** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**VU** les statuts du SDESM et notamment l'article 12.2.2 qui prévoit que « Les organes délibérants des EPCI sans fiscalité propre désignent deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour chaque commune qu'ils représentent au sein du SDESM. Ces délégués sont désignés parmi les conseillers municipaux de chaque commune qui les composent » ;

**CONSIDERANT** que la commune est représentée au sein du SDESM par le Syndicat mixte intercommunal d'énergies en réseau du canton de Claye-Souilly, en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de proposer deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des commentaires ou des observations.

En l'absence de remarque elle propose de passer au vote ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame la première adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**PROPOSE** comme délégués représentant la commune de Penchard au sein du comité de territoire n°1 « Pays de Meaux et de l'Ourcq » du SDESM.

- Deux délégués titulaires : Monsieur Marc ROUQUETTE  
Monsieur Guy THOMASSIN
- Un délégué suppléant : Madame Géraldine DUPARAY

**Délibération n°08-2026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE CREGY LES MEAUX**

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire indique qu'il convient de proposer deux représentants de la commune au Syndicat Intercommunal de Crégy-lès-Meaux ;

Elle précise qu'il s'agit de réunion du syndicat du collège qui fixe notamment le prix de la participation des communes par élèves, etc..

Madame Géraldine DUPARAY laisse la parole à Monsieur CARDONNET qui était déjà membre du syndicat sur la précédente mandature afin qu'il précise le rôle de ce syndicat.

Il explique que la commission se réunit en principe 3 fois par an.

Les membres de la commission définissent les orientations budgétaires du syndicat ainsi que la participation financière pour des événements organisés par le collège.

Il s'agit de défendre les intérêts des élèves de Penchard au sein du collège. Se décide également les indemnités du Président du Syndicat ce qui avait fait polémique à l'époque, lors du précédent mandat.

Madame DOS SANTOS demande si le Maire de Crégy les Meaux est de fait Président.

Monsieur CARDONNET répond que oui.

Madame DOS SANTOS demande si c'est dans ces réunions que sont évoqués les problèmes de transport scolaire.

Monsieur CARDONNET répond qu'il est possible d'en parler mais que ce n'est pas à ce niveau qu'il faut intervenir. Les sujets de bus qui ne s'arrêtent pas, qui ne sont pas à l'heure, qui sont pleins etc... ont déjà été abordés. Le syndicat peut faire remonter l'information mais il ne peut pas faire changer les choses.

Madame DUPARAY et Monsieur CARDONNET ajoutent qu'en son temps, Monsieur le Maire avait fait un courrier pour faire remonter l'information.

Madame Géraldine DUPARAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des commentaires ou des observations.

En l'absence d'autres remarques elle propose de passer au vote ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame la première adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**DESIGNE** comme représentant de la commune de Penchard au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy-lès-Meaux :

- Deux représentants titulaires : Monsieur Patrick CARDONNET  
Madame Kelvine ROUSSEAU

#### **IV – Informations diverses**

Madame DUPARAY informe les membres du Conseil municipal que le prochain Conseil municipal est prévu pour le 21 avril prochain lors duquel le budget de la commune sera soumis au vote du Conseil municipal.

La délibération, non étudiée ce jour, concernant le règlement intérieur sera soumise au vote de ce prochain Conseil municipal.

Elle ajoute également que le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a pris entre chaque Conseil municipal.

Afin d'expliquer ce point, elle rappelle la délibération prise au précédent Conseil municipal concernant les délégations que le Conseil municipal a consenti au Maire.

Le maire doit informer le Conseil de toutes les décisions qu'il a prises, par délégation et sans être soumises au vote du Conseil.

Aussi, elles ne seront pas présentées lors de ce présent conseil, en l'absence de Monsieur le Maire qui présentera lui-même les décisions qu'il a prises lors du prochain conseil municipal.

Madame BOUR demande si toutes ces décisions, délibérations, et autres sont consignées à la Mairie et si elles sont consultables, et accessibles.

Madame DUPARAY explique que tous les éléments sont publiés sur le site de la ville.

Ainsi, la liste des délibérations votées dans la séance et le compte rendu de la séance précédente approuvé sont publiés sur le site dans les 7 jours qui suivent le Conseil municipal.

L'ensemble des délibération est publié sur le site de la ville.


**V – Questions diverses**

Néant

\*\*\*\*\*

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 19 H 28.

**Le secrétaire de séance**  
Kelvine ROUSSEAU



**Présidente de séance**  
Géraldine DUPARAY

